

Bruxelles, le 17 juin 2019
(OR. en)

10315/1/19
REV 1

SOC 460
EMPL 349

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	10087/19 REV 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la France et la Hongrie

1. En vertu de l'article 4, paragraphe 1, troisième alinéa, et de l'article 4, paragraphe 5, du règlement (UE) 2019/127, les membres et les suppléants du conseil d'administration représentant les gouvernements, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs des États membres sont nommés par le Conseil pour une période de quatre ans.
2. Par sa décision du 9 avril 2019¹, le Conseil a nommé les membres titulaires et des membres suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Certains membres titulaires et suppléants devaient cependant encore être nommés à un stade ultérieur.
3. Plusieurs nominations de membres titulaires et de membres suppléants pour la France et la Hongrie ont été transmises au Secrétariat du Conseil, comme indiqué dans le projet de décision du Conseil (doc. 10314/19²).

¹ JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

² Texte mis au point par les juristes-linguistes.

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant nomination des membres et des suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, et
 - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
-